

③ Façades

Les badigeons et les soubassements

le secteur sauvegardé de Nîmes

Les badigeons :

Si l'enduit est en bon état, les badigeons couvrent les pleins de murs en enduit et permettent un entretien facile et moins onéreux.

Les badigeons doivent être réalisés essentiellement de façon traditionnelle et suivant les règles de l'art, à partir d'un lait de chaux grasse additionné, selon les cas, de teinte naturelle et d'un fixatif.

Après vérification, si l'enduit est apparemment sain, il pourra être conservé et réparé en recherche. Puis, après travaux préparatoires appropriés, il sera appliqué un badigeon traditionnel à base de chaux (à 2 ou 3 couches).

La coloration des badigeons doit être obtenue uniquement par addition de colorants naturels. Les teintes des façades à traiter seront définies au cas par cas et suivant l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour les encadrements des fenêtres dont l'enduit vient à fleur du tableau, il faudra prévoir une couleur différente du badigeon de la façade principale, généralement ton pierre, en créant un encadrement des baies d'une largeur de 17 cm. Pour les portes d'entrée, prévoir un encadrement de 19 cm.

Sont interdites :

- les peintures sur les enduits et les éléments en pierre des façades.



Les soubassements :

Le soubassement est quelquefois en pierre. La pierre de soubassement est d'une dureté supérieure à celle des parements en élévation en raison de son exposition aux chocs et au rejaillissement.

Sur les façades enduites, le raccord de la façade avec le sol est souvent réalisé par un soubassement en relief. Ce soubassement peut être traité en enduit, d'une saillie de 2 à 4 cm avec un chanfrein sur l'arête, sa teinte est généralement légèrement plus soutenue que celle des murs pour éviter l'impact des salissures.

Les soubassements ne doivent pas régner d'une façon uniforme tout le long de la rue, mais ils doivent être décalés en fonction de l'architecture des façades et de la trame du parcellaire.

Sont interdits :

- les placages de pierre pelliculaire dont l'épaisseur est inférieure à 8 cm.

